



Montreuil, le 26 septembre 2019

M. Gérald DARMANIN

Ministre de l'Action et des Comptes publics

Courriel : sp.macp@cabinets.finances.gouv.fr

M. Olivier DUSSOPT

Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique

Courriel : sp.semacp@cabinets.finances.gouv.fr

N/Réf : BT/DD/AM

N°169 - 20190926

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du mardi 8 octobre 2019

Messieurs les Ministres,

Les organisations syndicales CGT, FAFP, CFTC, CFE-CGC, CFDT, FSU, UNSA, UFAS ainsi que l'AD-PA du secteur médico-social ne cessent de dénoncer la situation d'urgence que vivent au quotidien les professionnel.le.s travaillant au sein des établissements d'accueil et des services à domicile pour personnes âgées.

Force est de constater que la situation ne cesse de se dégrader et que l'été a été catastrophique dans le secteur de l'aide aux personnes âgées : manque de personnel, manque de matériel adapté dans les services, sentiment d'abandon professionnel et augmentation des accidents de travail compte tenu de l'épuisement physique et moral des salarié.e-s et agent.e-s à travailler dans des conditions extrêmes, surcharge de travail liée à la canicule, difficultés de recrutement de personnels de remplacement dans les établissements et les services à domicile ...

Malgré plusieurs engagements lors de différentes audiences (cabinet du Président de la République, cabinet de la Ministre de la Santé), malgré les alertes et les différents rapports (Iborra-Fiat, IGAS, CESE, Libault ...), l'intersyndicale SAPA et l'AD-PA ne constate aucune ouverture de négociations et aucun moyen supplémentaire pour renforcer les équipes de proximité, aucune mesure prise par le gouvernement.

Les organisations syndicales et l'AD-PA vous rappellent donc l'urgence de mettre en œuvre sans délai des mesures concrètes pour l'amélioration des conditions d'hébergements des résident.e.s et patient.es accueilli.e.s et des conditions de travail des agent.e-s et salarié.e.s de ce secteur.

Pour cela, l'intersyndicale SAPA et l'AD-PA demandent d'urgence la création de 40 000 postes supplémentaires dès 2019 pour une meilleure prise en charge des personnes âgées dans les services d'aide à domicile et les établissements et ainsi atteindre l'objectif inscrit dans le plan Solidarité Grand Âge de 2006 du ratio 1 personnel pour 1 résident et l'équivalent à domicile, une revalorisation salariale pour les professionnel.le.s, un personnel

formé, l'amélioration des conditions de travail, des moyens et financements pérennes pour l'aide à domicile et les établissements.

Dans le champ de la Fonction Publique Territoriale, notre organisation porte également les exigences suivantes :

- Le recrutement massif et immédiat de personnels qualifiés et diplômés en nombre suffisant pour assurer la sécurité et le bien-être des résidents et personnes accompagnées, soit la création sans délai de 40 000 postes dont la moitié au sein des services et établissements relevant de la Fonction Publique Territoriale (application du ratio « un soignant par résident ») ;
- L'amélioration des rémunérations, formations et évolutions de carrière pour les agents dans le cadre du statut de la fonction publique territoriale afin de pallier le manque d'attractivité du secteur ;
- Des conditions de travail dignes dont une meilleure reconnaissance de la pénibilité, avec de vraies dispositions pour la prévenir et la réparer ;
- L'accès à la catégorie active pour une retraite dès 57 ans pour les agents du secteur ;
- Le respect des missions de chacun-e des professionnel-le-s et de leurs fiches de poste ;
- Le passage en catégorie B des aides-soignants et auxiliaires de soins ;
- Le recrutement d'infirmières. Infirmiers de nuit afin de garantir une prise en charge de qualité et la continuité des soins médicaux ;
- Une reconnaissance des interventions comme temps de travail effectif et rémunéré comme tel pour les professionnels du domicile ainsi qu'une revalorisation financière des barèmes kilométriques pour compenser l'usage de leur voiture personnelle ;
- Des emplois du temps non « entrecoupés » par des pauses interminables et non rémunérées ;
- La mise en place d'un financement pérenne et solidaire pour la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale ;
- L'abrogation de la réforme de la tarification des EHPAD et la garantie de l'arrêt des baisses de dotations, avec des financements à hauteur des besoins ;
- L'arrêt du processus de réforme territoriale.

Dans le cadre de l'appel unitaire à l'action, la Fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève de 0 à 24 h (incluant les nuits en amont et en aval) concernant la journée du mardi 8 octobre 2019 pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et particulièrement celles et ceux intervenant dans le cadre des missions de la prise en charge des personnes âgées (EHPAD, foyers-logements, SSAD, SSIAD, conseils départementaux...).

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,



Baptiste TALBOT
Secrétaire général